

# **BUDGET PRIMITIF 2021**

## **Budget général**

Rapport de présentation



9 février 2021

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

## Table des matières

---

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3</b>
Les recettes de fonctionnement	3
Focus sur les recettes d'exploitation	4
Focus sur la fiscalité	4
Les dépenses de fonctionnement	5
Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes réelles	7
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7</b>
Les recettes d'investissement	7
Les dépenses d'investissement	8
<b>LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>12</b>
Epargne brute et épargne nette	12
Capacité de désendettement	15

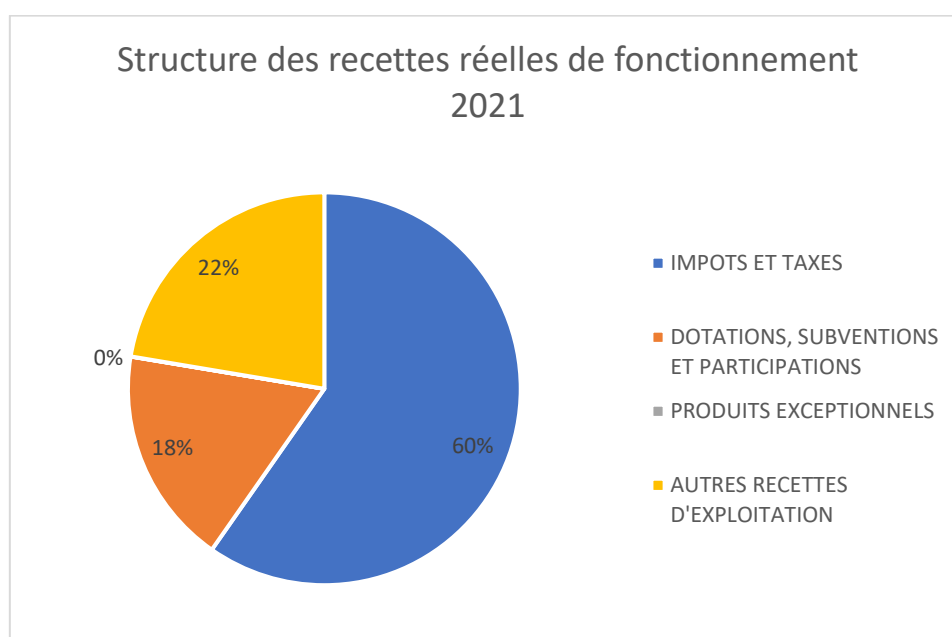
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité
- Les dotations
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèveraient à 6 695 402€, elles se décomposent de la façon suivante :



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	2018 -2021 %
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	3 715 911 €	3 816 785 €	3 974 669 €	3 998 063 €	7,59%
<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	1 192 000 €	1 141 643 €	1 207 807 €	1 199 394 €	0,62%
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	26 787 €	28 262 €	158 804 €	1 000 €	-96,27%
<b>AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	1 280 599 €	1 371 163 €	1 194 474 €	1 496 946 €	16,89%
<b>TOTAL</b>	6 215 298 €	6 357 853 €	6 535 754 €	6 695 403 €	7,72%

Focus sur les recettes d'exploitation

Les niveaux de fréquentation des services restauration scolaire et périscolaire sont en novembre / décembre 2020 sont comparables à ceux de novembre / décembre 2019.

En conséquence, pour 2021, il est retenu l'hypothèse d'un fonctionnement normal des services périscolaire et restauration scolaire et d'une reprise des locations de salle à compter du second semestre.

Les tarifs municipaux ont été ajustés avec 1% d'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une augmentation du même ordre est prévue pour les services périscolaire et restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le mise en location pendant 6 mois du bâtiment acquis par la collectivité au 63 rue de la Juiverie entrainera des recettes locatives à hauteur de 21 000€.

La clôture de la ZAC de la Grouas entrainera la reprise d'un excédent de 142 546€.

Focus sur la fiscalité

Conformément à ses engagements, la Municipalité n'envisage pas d'augmenter les taux pour l'année 2021. L'augmentation des bases d'imposition procurera tout de même une hausse du produit fiscal.

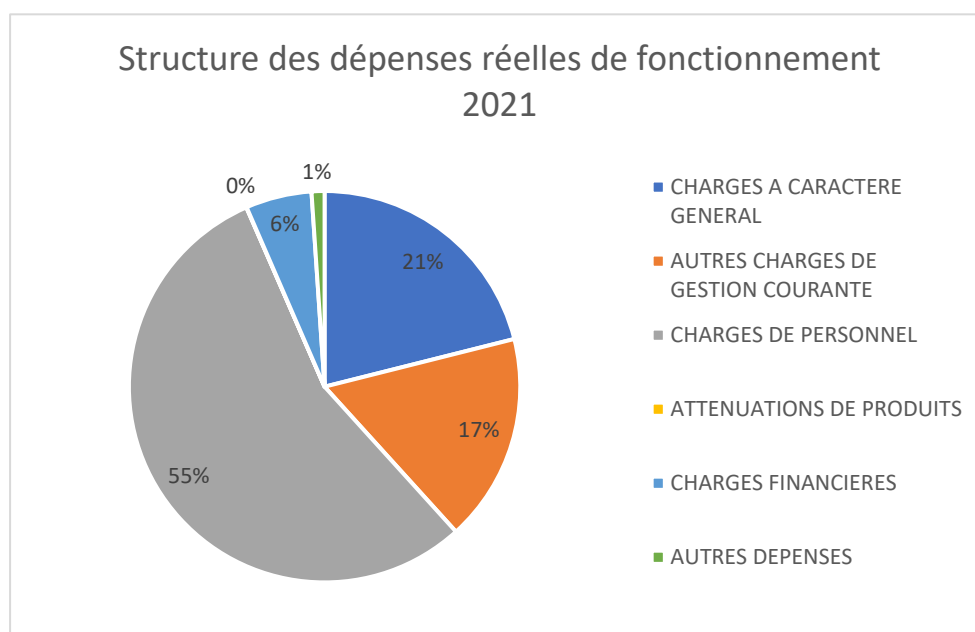
Année	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	2018-2021 %
<b>Produit TH</b>	1 383 062 €	1 451 730 €	1 464 796 €	1 464 796 €	5,91%
<b>Produit TFB</b>	1 763 546 €	1 812 701 €	1 834 453 €	1 869 649 €	6,02%
<b>Produit TFNB</b>	79 786 €	81 388 €	82 364 €	83 353 €	4,47%
Rôles complémentaires	6 025 €	4 974 €	85 025 €	108 230 €	
Reversement EPCI	75 185 €	75 185 €	75 185 €	75 185 €	
Autres ressources fiscales	408 308 €	390 808 €	432 846 €	396 850 €	-2,81%
<b>TOTAL PRODUIT FISCALITE</b>	<b>3 715 912 €</b>	<b>3 816 786 €</b>	<b>3 974 669 €</b>	<b>3 998 063 €</b>	<b>7,59%</b>
<b>Part des Impôts modulables</b>	<b>86,99%</b>	<b>87,79%</b>	<b>87,22%</b>	<b>48,85%</b>	-

## Les dépenses de fonctionnement

On retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, principalement :

- Les dépenses de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante

Pour l'exercice 2020, les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèveraient à 5 451 482 €, elles se décomposent de la façon suivante :

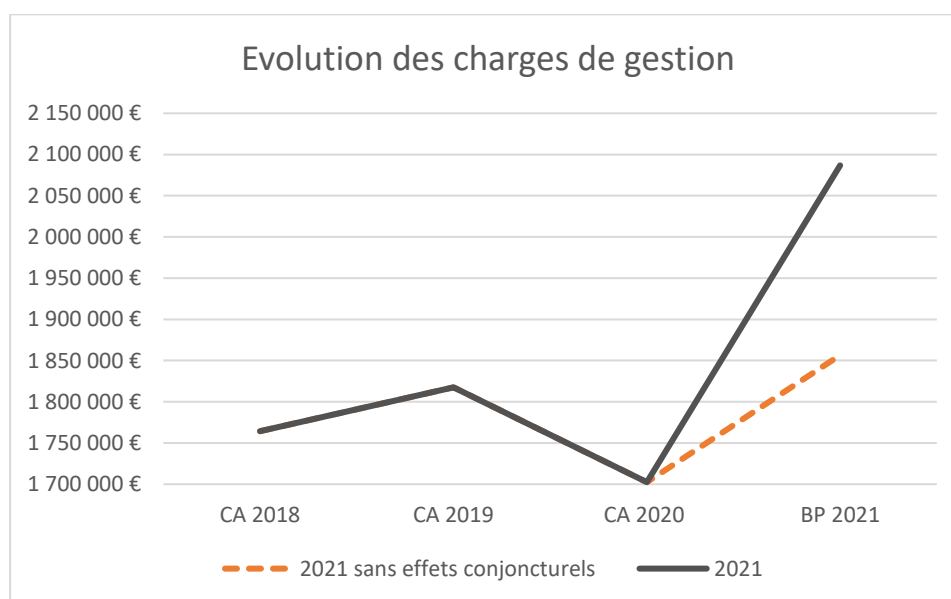


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	2018 -2021 %
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	1 040 657 €	1 077 674 €	963 781 €	1 149 006 €	10,41%
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	723 822 €	740 018 €	738 694 €	937 795 €	29,56%
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	2 836 870 €	2 955 217 €	2 816 357 €	3 007 660 €	6,02%
<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	630 €	2 279 €	824 €	1 500 €	138,10%
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	379 024 €	350 648 €	319 575 €	297 206 €	-21,59%
<b>AUTRES DEPENSES</b>	556 €	723 €	33 018 €	58 315 €	
<b>TOTAL</b>	4 981 559 €	5 126 559 €	4 872 248 €	5 451 482 €	9,43%

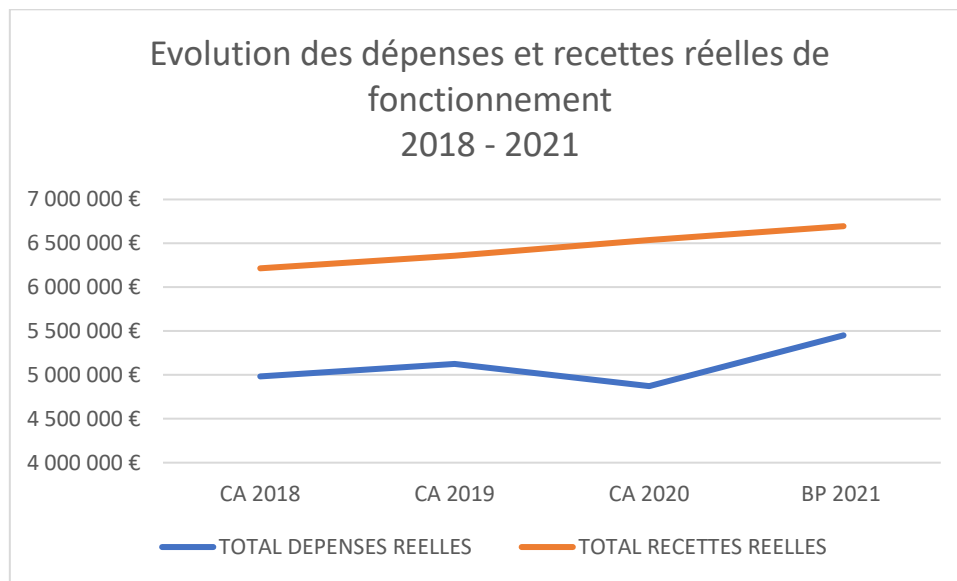
La reprise du déficit du budget annexe du lotissement du Pont va constituer une dépense de 180 229€ imputée aux autres charges de gestion courante.

Une enveloppe de 50 000€ imputée aux charges de gestion courante est prévue en 2021 pour l'achat d'équipements de protection individuelle et de fournitures nécessaires en raison de la situation sanitaire.

Sans la clôture du lotissement, et sans les achats liés à la crise sanitaire, les charges de gestion de la collectivité évolueraient de 2.14% en entre le CA 2019 et le BP 2021.



## Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes réelles



## SECTION D'INVESTISSEMENT

---

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

### Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, du département, de l'Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement)
- Les emprunts



	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	BP 2021
<b>TOTAL RECETTES I</b>	<b>116 533 €</b>	<b>3 677 657 €</b>	<b>3 794 190 €</b>
021 Virement de la section de fonctionnement		1 153 900 €	1 153 900 €
10222 F.C.T.V.A.	116 533 €	110 686 €	227 219 €
10226 Taxe d'aménagement		150 000 €	150 000 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		1 671 697 €	1 671 697 €
28 OS Amortissements		203 682 €	203 682 €
4817 OS Amortissements Pénalités de renégociation de la Dette		387 692 €	387 692 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>392 690 €</b>	<b>521 887 €</b>	<b>914 577 €</b>
1328 CEE		1 500 €	1 500 €
1323 Plan de relance		118 000 €	118 000 €
1328 Extension école maternelle Auneau NCR	100 000 €		100 000 €
1341 Extension école maternelle Auneau DETR 1ère tranche	292 000 €		292 000 €
1341 Extension école maternelle Auneau DETR 2ème tranche		391 250 €	391 250 €
1328 Extension pôle santé - CEE		3 000 €	3 000 €
1328 Extension pôle santé - Aide régionale - réhabilitation énergétique		5 000 €	5 000 €
1342 Amende de police de circulation		3 137 €	3 137 €
1323 Restauration statues église	690 €		690 €
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>1 664 €</b>	<b>196 000 €</b>	<b>197 664 €</b>
165 Dépôts et cautionnements reçus		0 €	0 €
238 Avances Forfaitaires		150 000 €	150 000 €
1328 Facturation prestations		20 000 €	20 000 €
24 Vente terrains La Girarderie	1 664 €	26 000 €	27 664 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>510 887 €</b>	<b>4 395 544 €</b>	<b>4 906 431 €</b>

## Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles
- Les immobilisations en cours
- Le remboursement des emprunts

	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	BP 2021
<b>DEPENSES I</b>	<b>0</b>	<b>2 539 686 €</b>	<b>2 539 686 €</b>
001 Déficit d'investissement reporté		1 607 001 €	1 607 001 €
1641 Remboursement capital emprunts		757 784 €	757 784 €
165 Dépôts et cautionnements reçus		4 550 €	4 550 €
238 Avances Forfaitaires		150 000 €	150 000 €
020 Dépenses imprévues investissement		20 351 €	20 351 €
<b>DEPENSES II</b>	<b>575 583 €</b>	<b>1 791 161 €</b>	<b>2 366 745 €</b>
Mairie - Administration générale	9 297 €	138 215 €	147 511 €
<b>Equipement des services administratifs</b>			
2051 Logiciels		30 000 €	30 000 €
2051 Logiciels spécialisés		5 470 €	5 470 €
2051 Logiciels DICT-DT		1 745 €	1 745 €
2051 SDIT		50 000 €	50 000 €
2183 Equipement retransmission conseil		2 000 €	2 000 €
<b>Mairie</b>			
2184 Mobilier		1 000 €	1 000 €
2184 Devise Liberté - égalité - fraternité		5 000 €	5 000 €
Services techniques			
<b>Ateliers municipaux</b>			
2183 Aménagement des vestiaires		30 000 €	30 000 €
2183 Etagère rack	2 386 €		2 386 €
2183 Fourniture carrelage	2 884 €		2 884 €
2184 Mobilier			0 €
<b>Hygiène sécurité</b>			
2188 Défibrillateurs		2 000 €	2 000 €
2188 Aspirateurs		1 000 €	1 000 €
<b>Parc véhicules</b>			
2182 Vélos électriques Police Municipale	4 026 €		4 026 €
2182 Mouv'n-go		10 000 €	10 000 €
Social - santé	52 333 €	455 000 €	507 333 €
<b>Terrains pour futurs logements sociaux</b>			
20422 acquisitions de terrains	20 000 €		20 000 €
<b>Pôle santé</b>			
21312 MOE extension pôle santé	27 389 €		27 389 €
21312 MOE extension pôle santé (plus-value refonte du projet)		5 000 €	5 000 €
21312 Mission SPS	2 064 €		2 064 €
21312 Mission de contrôle technique	2 880 €		2 880 €
21312 Travaux extension pôle santé		450 000 €	450 000 €
Vie Locale - Cadre de Vie - Associations	0 €	3 576 €	3 576 €
<b>Fêtes et cérémonies</b>			
2184 2 Stands		2 820 €	2 820 €
2184 10 Tables		756 €	756 €

	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	BP 2021
<b>Equipements sportifs</b>	0 €	593 000 €	593 000 €
<b>CS Changé (club de football)</b>			
21318 MOE terrain synthétique		15 000 €	15 000 €
21318 Travaux terrain synthétique		565 000 €	565 000 €
21318 Buts pliants + amovibles terrain Pontchâteau		8 000 €	8 000 €
<b>Centre Rabelais</b>			
21318 Relamping phase 1		5 000 €	5 000 €
<b>Autres bâtiments</b>	6 307 €	77 500 €	83 807 €
<b>Eglise</b>			
21318 MOE Eglise rénovation nef	6 307 €		6 307 €
21318 Travaux		70 000 €	70 000 €
<b>Maison des associations</b>			
21318 Pose d'une marquise (régie)		1 000 €	1 000 €
<b>Tous bâtiments</b>			
21318 Chaudière - La Poste		6 500 €	6 500 €
<b>Enfance Jeunesse Affaires Scolaires</b>	406 260 €	180 650 €	586 910 €
<b>Groupe scolaire Épau</b>			
2184 Mobilier élémentaire		2 500 €	2 500 €
2184 Vitrines d'affichage	1 347 €		1 347 €
2183 Interphone		1 500 €	1 500 €
2183 Ordinateurs élémentaires		1 500 €	1 500 €
21312 Mise en place de panneaux rayonnants (Mairie)		2 200 €	2 200 €
<b>Groupe scolaire Auneau</b>			
2183 Ordinateurs maternelle		1 000 €	1 000 €
2184 Mobilier pour dortoir		7 000 €	7 000 €
2188 Cabanon cour d'école		1 500 €	1 500 €
21312 MOE extension école de l'Auneau	29 793 €		29 793 €
21312 BET extension école de l'Auneau	15 288 €		15 288 €
21312 Missions SPS	1 742 €		1 742 €
21312 Mission contrôle technique	1 607 €	2 400 €	4 007 €
21312 Travaux extension école de l'Auneau	335 668 €	40 000 €	375 668 €
<b>21312 Tableaux classes - maternelle Auneau</b>			
21312 Location modulaire	998 €	5 500 €	6 498 €
21312 Remise en état verrière bibliothèque - école ma	18 775 €		18 775 €
21312 Aménagement d'une porte intérieure - sanitaires élémentaires		4 000 €	4 000 €
2188 Jeu école maternelle de l'Auneau		25 000 €	25 000 €
21312 Fourniture et MO GNT cour interieur	1 040 €		1 040 €
2188 Aménagement paysager cour - abords du groupe scolaire		5 000 €	5 000 €
<b>Restaurants scolaires</b>			
2188 Rénovation cuisine restaurant scolaire Auneau		70 000 €	70 000 €
2188 Chariots		1 550 €	1 550 €
2184 Renouvellement chaises et tables du réfectoire de l'Auneau		10 000 €	10 000 €

	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	BP 2021
<b>Environnement - Espaces Verts - Voies douces - Cimetière</b>	<b>2 312 €</b>	<b>68 500 €</b>	<b>70 812 €</b>
<b>Cimetière</b>			
2128 Travaux de clôtures : finalisation		5 000 €	5 000 €
2116 Cavurnes		10 000 €	10 000 €
<b>Circulations douces</b>			
2128 Aménagement d'une voie ou bande cyclable avec épaulement		45 000 €	45 000 €
2128 Maîtrise d'œuvre aménagement piste cyclable avenue Jean Ja		5 000 €	5 000 €
<b>Autres espaces verts ou publics</b>			
2121 Aménagement paysager place des Etamines	125 €		125 €
2128 Aménagement paysager Jean-Jacques Rousseau	572 €		572 €
<b>Matériel / mobilier</b>			
2188 Mobilier extérieur		3 500 €	3 500 €
2188 Bancs place des Floralies	1 615 €		1 615 €
<b>Voirie - Eclairage public</b>	<b>49 767 €</b>	<b>192 000 €</b>	<b>241 767 €</b>
<b>Travaux voirie</b>			
2151 Divers voirie annuel		23 000 €	23 000 €
2151 Divers voirie mise en accessibilité		5 000 €	5 000 €
2151 Réfection voirie place de l'Eglise (pieds d'arbres)		30 000 €	30 000 €
2151 Aménagement parking Epau (Cabinet d'ophtalm	740 €		740 €
2151 Aménagement parking et carrefour de la rue de	13 667 €		13 667 €
2151 Aménagement place PMR parking Epau (Cabinet d'ophtalmolo		2 000 €	2 000 €
2151 Aménagement entrée de bourg route de Parigné (Goetals) y c		10 000 €	10 000 €
2151 Aménagement de sécurité route de l'Epau - Impasse de l'abbay		8 000 €	8 000 €
2151 Aménagement du parking de l'école		85 000 €	85 000 €
2151 MOE parking de l'école	4 560 €		4 560 €
2151 Signalisation et signalétique		9 000 €	9 000 €
<b>Travaux éclairage public</b>			
2151 Rénovation éclairage avenue Jean Jaurès	30 800 €		30 800 €
2151 Rénovation éclairage rue Jacques Peletier		20 000 €	20 000 €
<b>Urbanisme</b>	<b>49 307 €</b>	<b>82 721 €</b>	<b>132 027 €</b>
<b>Terrains</b>			
2111 acquisitions de terrains (ZAC grouas)	49 307 €		49 307 €
2111 Acquisition parcelles AS 455 et AS 456 terrain dit "Chefraison"		29 000 €	29 000 €
<b>Urbanisme</b>			
202 Révision partielle PLU		5 000 €	5 000 €
20422 Extension de réseaux		20 000 €	20 000 €
20422 Extension de réseaux AEP 63 route de l'Epau		12 397 €	12 397 €
20422 Extension réseaux Enedis Domaine des Pins		16 324 €	16 324 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>575 583 €</b>	<b>4 330 847 €</b>	<b>4 906 431 €</b>

## LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE

---

### Epargne brute et épargne nette

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

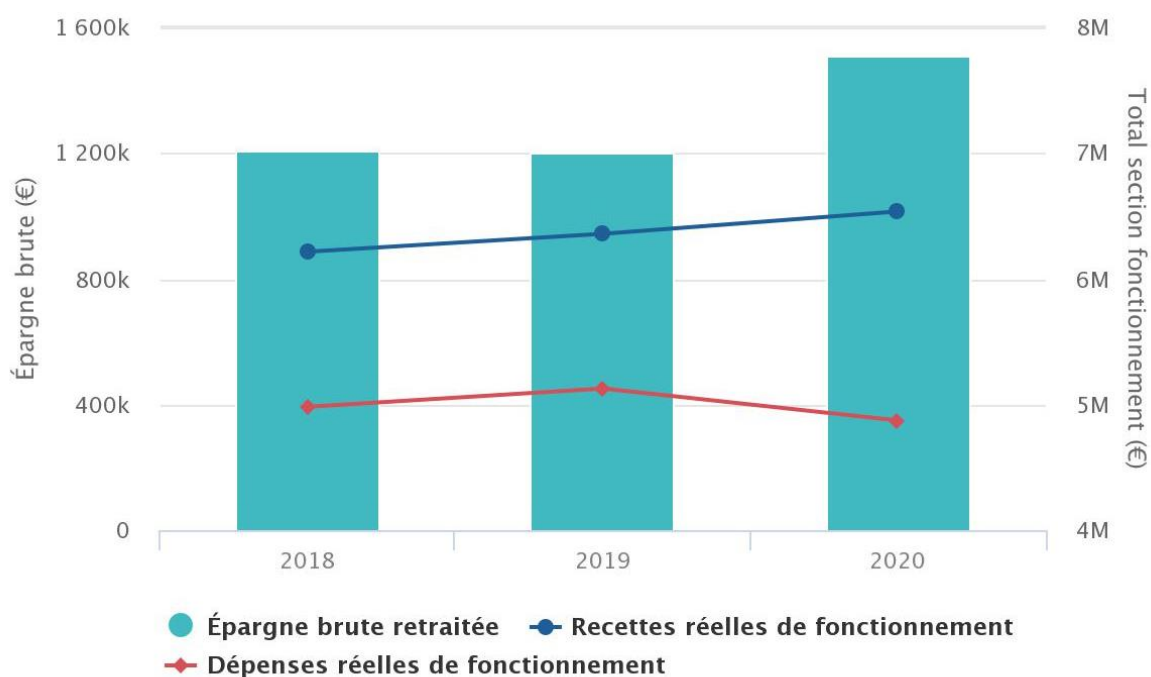
- **L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :
  - Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
  - L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

- **L'épargne nette** ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel est soustrait le montant des remboursements du capital des emprunts souscrits.

Année	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 215 295 €</b>	<b>6 357 854 €</b>	<b>6 535 754 €</b>	<b>6 695 403 €</b>
Dont recettes Exceptionnelles	26 786 €	28 261 €	158 804 €	1 000 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 981 559 €</b>	<b>5 126 559 €</b>	<b>4 872 248 €</b>	<b>5 451 482 €</b>
Dont dépenses Exceptionnelles	556 €	723 €	5 763 €	7 000€
Dont charges financières	377 302 €	354 805 €	331 458 €	309 757
Épargne brute	1 207 506 €	1 203 757 €	1 510 465 €	1 243 921 €
Remboursement des emprunts	647 035 €	679 476 €	705 982 €	757 784 €
Épargne nette	560 471 €	524 281 €	804 483 €	486 137 €

Épargne brute = (recettes réelles de fonctionnement – recettes exceptionnelles) – (dépenses réelles de fonctionnement – dépenses exceptionnelles)



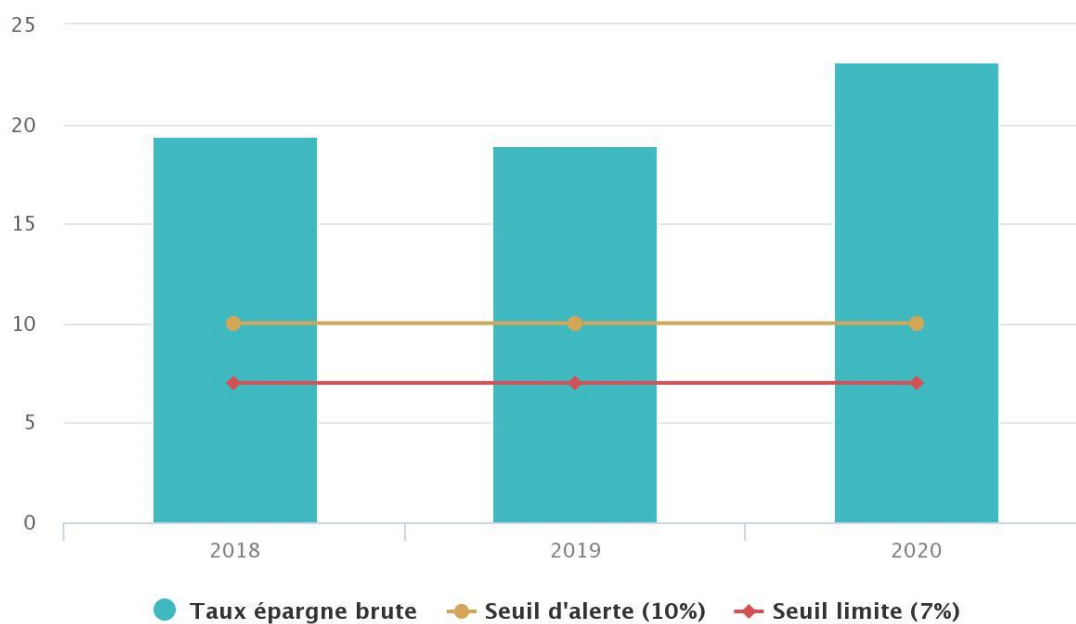
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



## Capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

La capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

### Capacité de désendettement de la collectivité

